

# CAPL A du 29 juin 2015 : recours entretien évaluation. Le compte-rendu

Toulouse, le 15 juillet 2015

## Déclaration liminaire

Le Ministre de la fonction publique a lancé, dans le cadre de l'agenda social fonction publique des discussions avec les organisations syndicales sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR). Il est prévu notamment une mise à plat de la procédure d'entretien professionnel, une possible déconcentration de la gestion des personnels de la fonction publique de l'Etat, la relance de la fusion des corps, des propositions sur l'interministerialité et la mobilité, une refonte des régimes indemnitaires dans le cadre du décret du 20/05/2014 et de la circulaire du 05/12/2014 relative à la mise en place du RIFSEEP.

Le nouveau régime indemnitaire que le gouvernement veut mettre en place et généraliser à l'ensemble de la fonction publique en 2017 serait à 2 étages :

- l'indemnité de base, (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) versée mensuellement
- un complément indemnitaire versé annuellement.

Aujourd'hui nous avons la garantie et la lisibilité du montant des primes que nous percevons. Leur montant résulte pour l'essentiel des statuts particuliers. Elles sont liées au déroulement de carrière à l'ancienneté. **Demain, avec le nouveau régime c'est l'aléas : le seul filet de sécurité consisterait dans la détermination d'un montant minimal indemnitaire fixé par grade.** Au-delà de ce montant minimal, l'appréciation sur les fonctions exercées et la manière de servir détermineraient le montant des primes versées.



**Nous passons d'une fonction publique où nous avons droit à une rémunération, traitement et primes, qui est fonction de notre statut, à une situation où tout va dépendre du chef de service qui aura bien voulu de nous ou pire encore de l'appréciation discrétionnaire qu'il portera sur les fonctions que nous exerçons et la manière dont nous le faisons.**

**Les agents de la Recette des Finances de Toulouse Municipale** vous ont adressé une pétition le 25/06/2015 pour demander un renfort de 12 emplois à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Un poste d'inspecteur au service recouvrement est vacant depuis la fin 2014. Cette situation inadmissible doit cesser dans les plus brefs délais.

**Nous demandons que la confidentialité relative au projet d'affectation locale soit immédiatement supprimée. Le délai actuel est parfaitement inutile et il génère une période de transition artificielle.**

Concernant la CAPL de ce jour, nous constatons une diminution du nombre de recours. Trois dossiers vont être évoqués dont deux illustrent des situations de conflit.

C'est précisément dans ces cas là que la mise en place de la RIFSEEP risque de matérialiser une baisse de la rémunération des agents mis en cause par leur chef de service.

**Nous espérons que les réserves que vous avez constituées permettront à la CAPL de jouer pleinement son rôle.**

**REPONSES DE LA DIRECTION** à la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES et CGT FINANCES PUBLIQUES :

« Nos métiers, la société évoluent, nous ne pouvons pas rester figés, nous devons nous adapter en permanence. En cas de réorganisations de services, les agents bénéficient de certaines garanties. »

La direction note une diminution du nombre de recours. **Elle considère que cette évolution matérialise une acceptation et une compréhension du système.**

**La direction distribue des bonifications uniquement si elle considère que c'est mérité... Concernant la RIFSEEP, aucune réponse n'a été apportée. Sur la levée de la confidentialité du projet de mutation, la direction n'est pas opposée à notre demande mais sollicite préalablement l'avis des autres OS.**

### BILAN DE LA CAMPAGNE D'EVALUATION

- x **277 agents évalués**, 186 à l'échelon variable, 91 à l'échelon terminal
- x **échelon variable** : 93 R1 attribués (50% des agents), 37 R2 attribués (19,9% des agents).
- x **échelon terminal** : 37 V1 attribués (40,7% des agents), 18 V2 attribués (19,8% des agents)
- x **9 mentions encouragement et une mention alerte.**
- x **4 recours devant l'autorité hiérarchique** ont été déposés : une admission partielle et 3 rejets (dossiers soumis à la CAPL).



### ORDRE DU JOUR

#### 1) approbation du PV de la CAPL liste d'aptitude du 13/11/2014

Approuvé à l'unanimité.

#### 2) approbation du PV de la CAPL mouvement de mutation complémentaire au 1<sup>er</sup> mars 2015 du 15/01/2015

Approuvé à l'unanimité.

#### 3) Examen des dossiers

##### Réserves constituées :

Echelon variable : 1 R1, pas de R2

Echelon terminal : pas de contingentement.

**Nous avons défendu un dossier et obtenu une modification partielle de l'appréciation générale.**

Il n'y a pas eu de modification pour les 2 autres dossiers.

**Vote échelon variable : direction pour, ensemble des OS contre**

**Vote échelon terminal : direction pour, ensemble des OS contre (absence de V1)**

#### 4) questions diverses

Remise de la pétition des 3 PCE sur la situation de l'emploi au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**Vos représentants CGT Finances Publiques 31 à cette CAPL**

**Jean-Jacques BERGOUGNOUX et Caroline VEGA**

**Une force  
à vos côtés**

**LUTTER  
PLUS**  
pour  
**GAGNER PLUS**

**J'AGIS  
JE M'ENGAGE  
JE ME SYNDIQUE!**